

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0834 du 11/10/2019

Arrêté du 11 septembre 2019

ARRETE PORTANT REGULARISATION DE RENOUVELLEMENT DE MISE EN DISPONIBILITE
D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

cet arrêté porte régularisation de renouvellement de mise en disponibilité d'un inspecteur principal des Finances publiques.

Date d'application : 01/12/2017

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉGULARISATION DE RENOUELEMENT DE MISE EN DISPONIBILITÉ
D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉGULARISATION DE RENOUELEMENT DE MISE EN DISPONIBILITÉ
D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant régularisation de renouvellement de mise en disponibilité d'un Inspecteur principal
des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions, notamment son article 44 b) ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2011 portant mise en disponibilité pour convenances personnelles de M. KEREVEL Pierre ainsi que l'arrêté du 10 septembre 2019 portant renouvellement de mise en disponibilité, couvrant une période de six ans, du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2017 ;

Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article premier

Monsieur KEREVEL Pierre, Inspecteur principal des Finances publiques, est maintenu en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} décembre 2017, pour une durée de trois ans.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 11 SEPTEMBRE 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART